

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2021.**

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

### **Séance du 8 octobre 2021.**

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

**Présents** : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. DUROCHAT Alexandre ; Mme GILARDINO Lamia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MORNIEUX Christian ; Mme DEMITRES Rolande ; M. DONIO Frédéric ; Mme BAILLOT Laetitia ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BOUCHISSE Corinne ; M. BELLEBAULT Cyrille ; Mme CHATILLON Tiphanie.

**Secrétaire de séance** : Mme Lamia GILARDINO.

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme Lamia GILARDINO se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour : avenant avec la Communauté de Communes pour les frais de gestion du service ADS 2021.

Les membres du Conseil Municipal acceptent de rajouter ce point à l'ordre du jour par  
*14 Pour et 1 Abstention.*

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

### **1) RETRAIT DES DELIBERATIONS PRISES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2021.**

Mme le Maire explique que la séance du conseil municipal du 4 juin dernier a été invalidée par le Sous-Préfet en raison de l'installation d'un élu qui était démissionnaire.

Il convient donc de retirer les délibérations prises lors de cette séance à savoir :

- Reprise du PLU
- Dossier de demande de subvention pour la chaudière de l'école
- Projet de Relais d'Assistantes Maternelles Itinérant
- Vente de la maison 48 Rue du Montet
- Indemnisation des heures complémentaires/supplémentaires aux employés communaux
- Modification du tableau des emplois
- Subventions aux associations

Elle précise que certains de ces points seront revus lors de cette séance.

## **2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 SEPTEMBRE 2021.**

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des remarques sur le dernier compte-rendu.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2021.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.*

## **3) AVENANT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LES FRAIS DE GESTION 2021 DU SERVICE ADS**

*Affaire n° 42/2021*

Mme le Maire explique que nous avons reçu les nouveaux tarifs des frais de gestion des dossiers d'urbanisme traités par le service ADS de la Communauté de Communes Bugey Sud pour l'année 2021. Elle précise que l'intercommunalité a voté ces montants lors du conseil communautaire de mai 2021.

Les tarifs en vigueur en 2020 ont été maintenus, à l'exception de celui des certificats d'urbanisme informatifs (CUa) dont le tarif pour 2021 est proposé à 35€ par acte au lieu de 45€ en 2020 :

Il est donc proposé ce qui suit pour 2021 :

<b>CUa</b>	<b>CUb</b>	<b>DP</b>	<b>PA</b>	<b>PC</b>	<b>PD</b>
<b>35,00 €</b>	<b>80,00 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>240,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	<b>160,00 €</b>

Mme le Maire demande donc au conseil municipal d'approuver ces tarifs 2021 et donc de valider l'avenant au contrat que nous avons avec la Communauté de Communes Bugey Sud.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.*

## **4) ETAT DES COMPTES.**

Mme le Maire donne la parole à M. Alexandre DUROCHAT pour faire le point sur les dépenses réalisées par le Maire sortant, M. Alexandre BOUSCAUD.

M. Alexandre DUROCHAT explique que les dépenses qui seront mentionnées font partie des demandes d'information faites par les habitants de la commune.

- Audit de la mairie fait pour contrôler les comptes de M. GERIN, Maire précédent M. BOUSCAUD : 5 124 €
- Réfection du site internet : 3 820 €
- Rénovation du secrétariat : 7 280 €
- Travaux de la gendarmerie : 3 670 €
- Jeu de pétanque (matériel uniquement – sans la main d'œuvre) : 2 604 €
- Fleurissement pour les saisons 2020 et 2021 : 36 500 € répartis comme suit : 4 500 € pour les 27 gros pots rouges ; de la terre, du terreau et de l'engrais pour 4 200 € ; les massifs (galets, rondins) pour 4 000 € ; les nouvelles barrières en bois pour 4 600 € ; les fleurs : 13 000 € (6 500 € par an)
- Achat de 4 drapeaux avec le blason de Virieu par la municipalité de M. BOUSCAUD : 352 €

Mme Tiphonie CHATILLON précise que l'achat de ces drapeaux n'a pas été une décision de la municipalité mais de M. BOUSCAUD seul.

Mme Corinne BOUCHISSE précise également que M. BOUSCAUD a proposé de les racheter.

M. Alexandre DUROCHAT explique que M. BOUSCAUD n'a plus donné signe de vie lorsqu'il a su le montant de cet achat.

Mme Yvette VALLIN indique qu'il sera recontacté.

M. Alexandre DUROCHAT demande s'il y a des questions.

Sans réponse, Mme Yvette VALLIN propose de passer au point suivant.

#### 5) INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

*Affaire n° 39/2021*

Mme le Maire explique que le taux d'indemnité du Maire est de 51,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Elle souhaite diminuer ce taux à 40 % pour une indemnité brute de 1 555,76 € et précise qu'elle ne demande pas de majoration pour ancien chef-lieu de canton.

Pour les adjoints, l'indemnité maximale est de 19,8 % du même indice brut. Les adjoints sont favorables à une diminution de ce taux à 16,5 %, soit une indemnité brute de 641,75 €.

Le montant total mensuel des indemnités s'élève donc à 4 122,76 € brute.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces taux.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.*

#### 6) DELEGATIONS ATTRIBUEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

*Affaire n° 43/2021*

Mme Tiphonie CHATILLON prend la parole en demandant pourquoi des décisions ont déjà été prises alors que les délégations attribuées au Maire par le conseil n'ont pas encore été votées. Elle souhaite savoir si les décisions seront prises dans la même continuité que M. GERIN et M. BOUSCAUD car le sondage et l'avis sur le nettoyage des rues devraient être vus lors d'un conseil municipal avant d'en faire part à la population.

Mme le Maire explique que le sondage a été fait de manière à en parler au présent conseil. Ils souhaitaient donc connaître l'avis de la population avant d'en débattre.

Mme Tiphonie CHATILLON suggère d'au moins en informer l'ensemble du conseil.

Mme Corinne BOUCHISSE explique également que le nettoyage des rues est une bonne initiative mais que le délai pour prévenir les habitants est trop juste, le jeudi pour le samedi. Il y aurait eu plus de monde pour aider s'il y avait eu une semaine de battement.

Mme Yvette VALLIN précise que ce genre de travaux dépend du temps et comme la météo y était favorable ce samedi, cette date a été choisie.

M. Cyrille BELLEBAULT précise que le désherbage se fait plutôt au printemps.

Mme le Maire explique que les habitants signalent que le nettoyage dans les rues n'est pas fait, et que cette décision a été prise dans l'intérêt de tous.

Mme Tiphonie CHATILLON demande des explications claires à ce problème afin que les habitants sachent pourquoi les rues ne sont pas désherbées.

Mme le Maire explique que l'employé communal a beaucoup de travail et qu'il ne peut pas être partout à la fois, c'est pourquoi il a été décidé d'alléger sa tâche à ce niveau.

Après cette explication, Mme Yvette VALLIN propose de passer au vote des délégations.

Mme le Maire donne lecture des différents points du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, et soumet les propositions suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites d'un montant de 1 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans les limites d'un montant unitaire de 100 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces

droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, sur le territoire de la commune ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 €.

21° D'exercer ou de déléguer, en application de [l'article L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune, sur le territoire de la commune, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article [L. 151-37](#) du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

27° De procéder, sans limite, à la totalité des dépôts des demandes d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement.

Conformément à l'article L2122-22, Mme le Maire rendra compte à chaque réunion du conseil municipal des décisions qu'elle aura prises.

En cas d'absence, elle souhaite que ces délégations soient exercées par le 1<sup>er</sup> adjoint agissant par délégation du Maire.

Mme Huguette GIRERD demande des explications sur le point n°10.

Mme Rolande DEMITRES prend la parole pour expliquer ce point. Il signifie que le Maire pourra vendre un bien mobilier d'un commun accord entre elle et l'acheteur, pour un montant maximum de 4 600€.

Mme le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur ces délégations.

*Vote : 12 Pour – 3 Abstentions (Corinne BOUCHISSE, Tiphonie CHATILLON, Cyrille BELLEBAULT)*

#### **7) TARFIS CANTINE / PORTAGE DE REPAS**

*Affaire n° 44/2021*

Madame le Maire explique que, suite à la conjoncture actuelle, la société Leztroy Savoy a dû revoir ses tarifs en augmentant leurs prestations à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Il convient donc de répercuter cette augmentation sur le tarif des repas servis par ce prestataire.

Il est proposé ce qui suit :

<b>Prestation</b>	<b>Ancien prix</b>	<b>Nouveau prix</b>
Repas maternelle et primaire	4.50 €	4.60 €
Repas maternelle et primaire à partir de 3 enfants	4 €	4.10 €
Repas adulte cantine	6.50 €	6.60 €
Portage repas	7 €	7.10 €

Mme le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur l'augmentation des tarifs à hauteur de 0,10€ par repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité*

#### **8) INDEMNISATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES/SUPPLEMENTAIRES**

*Affaire n°38 /2021*

Mme le Maire explique qu'il peut arriver aux employés communaux de faire des heures complémentaires, pour les agents à temps partiel, ou supplémentaires, pour les agents à temps complet.

La dernière délibération datant de 2003, le centre des finances publiques nous a demandé de la réactualiser.

Mme le Maire demande donc au conseil municipal de valider le paiement des heures complémentaires ou supplémentaires des agents.

*Vote : 14 Pour – 1 Abstention (Tiphonie CHATILLON)*

## 9) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Affaire n°37/2021

Mme le Maire explique qu'en raison de la réorganisation du secrétariat de mairie, les postes ont été modifiés.

Il est proposé d'augmenter le poste d'adjoint au secrétaire de mairie de 3 heures pour le porter à 35 heures, et de diminuer celui d'accueil-secrétariat de 4 heures, pour le passer à 28 heures. Ces deux postes étaient à 32 heures depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Elle précise que cette décision sera rétroactive au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Mme Huguette GIRERD demande si le poste d'accueil à 28h sera suffisant.

Mme Yvette VALLIN explique qu'actuellement la mairie n'est pas ouverte souvent donc 28h suffiront largement. Il est même envisagé de revoir ce poste à la baisse mais ceci sera étudié et proposé lors d'une prochaine réunion.

Elle précise également que la personne en poste actuellement n'est pas sur un poste permanent mais en contrat jusqu'au 31 décembre 2021 sur un poste occasionnel.

Mme le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur les modifications apportées au tableau des emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité*

## 10) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Affaire n°40/2021

Mme le Maire énumère les montants proposés aux différentes associations pour 2021.

Association	Fonctionnement	Exceptionnelle	TOTAL
Anciens combattants	300 €		<b>300 €</b>
Clé des Champs	1600 €		<b>1 600 €</b>
Société de chasse St Hubert	200 €		<b>200 €</b>
Virieu Animations	0 €		<b>0 €</b>
ADAPEI DE L'AIN	200 €		<b>200 €</b>
Brass At Home	200 €	2 000 €	<b>2 200 €</b>
Association des Parents d'élèves du collège du Valromey	100 €		<b>100 €</b>
Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Culoz Grand Colombier	200 €		<b>200 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 800 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>4 800 €</b>

Il est précisé que la subvention exceptionnelle pour Brass At Home concerne le festival qu'ils ont organisé.

Mme Tiphane CHATILLON indique que Virieu Animation n'a pas demandé de subvention pour 2021 suite à l'impossibilité d'organiser une manifestation à cause du Covid en 2020. De ce fait, l'association a toujours la subvention exceptionnelle versée l'année dernière pour l'organisation du feu d'artifice.

Mme Corinne BOUCHISSE précise que le total des subventions proposées ne correspond pas à la totalité de la somme allouée au budget pour le versement des subventions aux associations.

Il a été prévu un reliquat en cas de création ou de demande exceptionnelle d'une autre association.

Mme Rolande DEMITRES questionne si M. Alexandre BOUSCAUD a reversé à une association la part de son indemnité qu'il avait demandé dans ce sens.

Toutefois, ladite association n'ayant pas été créée, aucun versement n'a été fait de sa part.

Mme Yvette VALLIN prend note de la suggestion et verra avec M. Alexandre BOUSCAUD.

Mme Huguette GIRERD indique qu'elle fait partie de la chorale et qu'aucune réponse n'a été faite après l'envoi en mairie du dossier.

Mme Corinne BOUCHISSE répond que visiblement le dossier n'a pas été reçu.

Toutefois, il est possible aux associations ayant besoin d'une subvention de faire une demande et que le montant sera vu en fonction du reliquat du budget.

Mme Laetitia BOUVIER explique qu'une nouvelle association devrait être créée pour remplacer le Sou des Ecoles. Leur réunion est prévue le 09 octobre 2021.

Mme Huguette GIRERD demande si la subvention à l'association des parents d'élèves du collège est nouvelle cette année.

Mme Corinne BOUCHISSE indique qu'une subvention leur a été versée l'année dernière.

Mme le Maire demande donc au conseil municipal de valider le montant des subventions attribuées aux associations pour 2021.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité*

## **11) REGULARISATION ADMINISTRATIVE**

*Affaire n°41/2021*

Mme le Maire explique à l'Assemblée que chaque mois, les locataires versent une provision sur chauffage et qu'une fois par an, une régularisation est faite. Certains locataires n'ont pas assez versé et d'autres ont trop versé. Dans ce cas, nous remboursons le trop perçu de l'année.

Lors de l'élaboration du budget 2021, le compte afférent à ces remboursements n'a pas été assez approvisionné.

Il convient donc de faire les transferts de crédits suivants :

Dépenses de Fonctionnement :

- Compte 673 : titres annulés sur exercice antérieur : + 371 €

- Compte 022 : dépenses imprévues : - 371 €

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité*

## **12) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Avant de commencer, Mme le Maire demande d'avoir une pensée pour Maria DEVOS, Présidente de la bibliothèque, investie dans le comité municipal d'action sociale et qui est décédée récemment. Une carte a été envoyée à sa famille au nom du conseil municipal.

### **➤ Logo**

Mme le Maire souhaite remettre en place le logo de Virieu le Grand qui représente les montagnes et la rivière à la place du blason.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité*



➤ ***Drapeaux***

Les drapeaux européens ont été enlevés de la façade de la mairie et Mme le Maire souhaite les remettre. Elle explique également que les drapeaux sont obligatoires à l'école.

Une commande sera faite pour l'achat des drapeaux nécessaires et du support pour l'école.

*Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité*

➤ ***Jeux de boules***

Mme le Maire passe la parole à M. Alexandre DUROCHAT qui donne lecture des résultats du sondage déposé dans les boîtes aux lettres.

172 réponses dont 81 % souhaite supprimer les jeux de boules sur la place.

Mme Yvette VALLIN confirme donc que les jeux de boules seront enlevés et pense la semaine prochaine. Dans un premier temps, le matériel sera entreposé au local communal.

Mme Corinne BOUCHISSE questionne pour savoir qui fera ce travail.

M. Cyrille BELLEBAULT suggère que, par souci d'économie, un appel aux bénévoles soit fait.

Mme Tiphonie CHATILLON suppose que les employés communaux ont d'autres tâches à accomplir la semaine prochaine plutôt que d'enlever les jeux de boules.

Mme Yvette VALLIN explique que les employés communaux doivent faire ce que la municipalité leur demande.

Mme Tiphonie CHATILLON demande si c'est une priorité d'enlever les jeux de boules la semaine prochaine.

Mme Yvette VALLIN répond que oui car la majorité des habitants souhaite les supprimer.

Mme Tiphonie CHATILLON explique qu'elle ne voit pas la priorité dans ces travaux.

Mme Laetitia BOUVIER intervient en expliquant qu'il ne sera pas demandé aux employés communaux lundi matin d'enlever les jeux de boules. Rien n'est encore acté dans l'organisation de ces travaux et qu'il sera probablement demandé aux bénévoles et aux conseillers municipaux d'y participer.

➤ ***Répétitions de l'harmonie l'Arène***

Mme le Maire informe l'Assemblée que l'harmonie fait ses répétitions à la salle des fêtes tous les vendredis soir. Demande faite et acceptée suite aux contraintes sanitaires.

Toutefois, si la municipalité souhaite à nouveau relouer la salle des fêtes, l'association devra enlever ses instruments après les répétitions.

➤ ***Salle des fêtes***

Mme le Maire rebondit sur le sujet de la location de la salle des fêtes puisqu'il y a des demandes. De ce fait, le règlement intérieur a été légèrement modifié et il convient de le valider. Un exemplaire est distribué à chacun.

Il a été rajouté dans le contrat de location un article indiquant que le respect des contraintes sanitaires est sous la responsabilité du locataire.

➤ ***Barrières en Mussignin***

Mme le Maire explique que l'ancien Maire a commandé des barrières en bois prévues initialement pour la Place du Monument.

Il est proposé de les mettre plutôt au niveau des containers situés En Mussignin pour remplacer les barrières métalliques qui ont été enlevées. Celles-ci permettent d'empêcher les camions frigorifiques d'y stationner la nuit et d'occasionner des nuisances sonores pour les riverains.

Pas d'objection à cette proposition.

➤ ***Bus du Glaucome***

Mme le Maire explique que M. Benjamin DEGLISE est à l'initiative de la venue de ce bus qui stationnera durant une semaine sur la commune, du 15 au 19 novembre prochain.

Il s'agit d'une campagne nationale de prévention et de dépistage gratuit du glaucome et d'autres problèmes visuels.

L'Unadev fournira des flyers à distribuer à la population.

➤ ***Electricité Rue du Cotter et Route d'Hauteville***

Mme le Maire informe l'Assemblée du problème d'éclairage public récurrent depuis plusieurs mois Rue du Cotter et Route d'Hauteville.

La Rue du Cotter a été remise en route dernièrement mais les travaux Route d'Hauteville sont plus importants car il s'agit d'une panne sous la route. L'entreprise va intervenir mais nous n'avons pas de délai.

M. Cyrille BELLEBAULT profite de ce sujet pour faire part de ce qui lui a été rapporté concernant l'éclairage public qui est resté allumé Route de Lyon toute la journée mardi dernier.

Mme Laetitia BOUVIER suppose que l'entreprise a dû procéder à des tests sur la commune afin de trouver les éventuelles pannes sur le réseau.

➤ ***Vente du logement 48 Rue du Montet***

Mme le Maire indique que la vente de ce bâtiment sera maintenue. Les personnes intéressées par cet achat ont été contactées et nous sommes dans l'attente d'un retour.

➤ ***Toilettes publiques***

Mme le Maire informe l'Assemblée que les toilettes publiques ont été réouvertes. Toutefois, il est envisagé de faire des travaux afin de les améliorer.

Mme Corinne BOUCHISSE en profite pour indiquer que ces toilettes ne sont pas assez nettes pour les exposants du marché et demande s'il serait possible de leur donner accès aux toilettes du restaurant en lui laissant les clés pour qu'elle puisse leur ouvrir. Jusqu'à maintenant, elle les accompagnait en mairie.

Mme le Maire explique que dans ce cas, il faudra passer tous les lundis pour faire le ménage dans le bâtiment. Ce qui engendre du travail en plus pour les employés.

Mme le Maire donne à présent la parole aux membres du conseil.

M. Cyrille BELLEBAULT souhaite apporter des précisions sur l'état des comptes des dépenses réalisées par M. Arnaud BOUSCAUD. Il n'a été mentionné que les dépenses mais pas les économies réalisées.

Mme Corinne BOUCHISSE prend la parole en mentionnant notamment les économies de main d'œuvre sur la réfection de la bibliothèque, travaux réalisés par le maire et les adjoints. Elle explique que le bus scolaire a été arrêté, ce qui engendre également des dépenses en moins qui représentent une somme d'environ 10 000€ par an.

M. Cyrille BELLEBAULT demande des informations sur les commissions et les délégations données aux adjoints afin de savoir à qui s'adresser en cas de besoin.

Mme Yvette VALLIN donne lecture des délégations attribuées aux adjoints :

- Mme Laetitia BOUVIER : Affaires scolaires et périscolaires / Affaires sociales
- M. Alexandre DUROCHAT : Finances / Vie locales et associative / Communication
- Mme Lamia GILARDINO : Environnement / Urbanisme
- M. Yves WITKOWSKI : Travaux / Forêt

Mme Corinne BOUCHISSE aimerait toutefois qu'il soit précisé que la gestion des réservations cantine-garderie se fait par l'employée communale.

Mme Yvette VALLIN précise également qu'un mail sera envoyé à la minorité afin qu'une personne soit présente dans chacune des commissions qui seront créées.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si le projet de relais d'assistante maternelle est maintenu.

Mme le Maire explique que le dossier a été repris par les adjoints et qu'une réunion a eu lieu afin de rencontrer les personnes concernées et qu'il sera étudié.

Mme Corinne BOUCHISSE demande également si le conseil souhaite qu'elle continue à gérer le marché du dimanche matin.

Mme le Maire indique qu'elle ne voit aucune objection à sa demande si elle souhaite continuer.

Mme Tiphonie CHATILLON a été interpellée par des habitants et souhaite donc soulever le sujet de la présence constante remarquée en mairie de M. Georges GERIN et de Mme Jacqueline ROSSI.

Mme le Maire demande des précisions sur leur présence car elle indique qu'ils ne sont jamais en mairie. Ils sont passés le premier jour pour dire bonjour au nouveau Maire mais depuis ils ne sont pas revenus.

M. Cyrille BELLEBAULT souhaiterait un rendez-vous sur un projet pour faire des économies au niveau de la rénovation de la salle des fêtes.

Mme Yvette VALLIN en prend bonne note.

Mme Corinne BOUCHISSE propose également une réunion afin de savoir comment le Maire et les adjoints souhaitent travailler avec les membres de la minorité.

Mme le Maire indique qu'elle est très souvent en mairie et que les membres du conseil peuvent passer quand ils le souhaitent.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 21h.